Enquête. Bruit, pollutions, climat : l'aéroport, ce voisin gênant qui redécolle ›

Fortes chaleurs. Être nu chez soi, dans son jardin ou sur son balcon peut coûter (très) cher

Même dans son propre appartement ou sa maison, il est possible d'écoper d'une amende pouvant aller jusqu'à 30 000 euros et 2 ans de prison si on est nu et que quelqu'un nous voit.

Rien ne vous sera bidonné, pour être sûr(e) de ne rien voir nus. AFP/Ch. Ratcliff.

Par **Martin Ledoux**
Publié le 6 août 22 à 19:12

Actu
Mon actu

La France connaît (encore) une vague de chaleur ces samedi 6 et dimanche 7 août 2022.

Aussi, si l'on n'est pas encore, ou pas du tout parti en vacances, il peut être tentant de se promener tout nu chez soi, histoire de se rafraîchir un peu, ou du moins, ne pas provoquer d'augmentation de la température corporelle.

> **À lire aussi**
> **Canicule : faut-il dormir nu pour avoir moins chaud la nuit ?**

Ou plus simplement : vous voulez bronzer sans avoir de marque de maillot, et vous pratiquez le topless.

Grave erreur : l'article 222-32 du Code Pénal dit clairement que dans certains cas, c'est interdit. Et l'amende peut être salée. Détails.

Jusqu'à 30 000 euros d'amende, et de la prison

En fait, vous avez tout à fait le droit d'être nu chez vous, que ce soit dans votre logement, sur votre balcon, ou dans le jardin. En même temps, vous êtes chez vous, et vous ne dérangez personne. Mais c'est justement là que le bât blesse.

L'article du Code Pénal évoque le fait d'imposer sa nudité à la vue des autres.

> L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.
>
> **Article 222-32 du Code Pénal**

En fait, ce qui est punissable, c'est qu'une autre personne vous voit. Si votre logement donne sur la rue, ou que votre balcon est visible depuis les appartements voisins, alors vous n'avez pas le droit de vous y installer lorsque vous êtes dans la tenue d'Adam. À noter que, pour une femme, avoir la poitrine dénudée est considéré comme de l'exhibition sexuelle.

Vidéos : ce ce moment sur Actu

Même chose si quelqu'un sonne à la porte. Il faut se rhabiller avant d'aller ouvrir.

> **À lire aussi**
> **Prise de Toulouse. Tout nu dans son appartement, il jouait de son « instrument » devant les passants**

Vous pouvez être assis dans votre canapé à regarder la télévision, si quelqu'un, depuis la voie publique, peut vous voir, alors vous êtes en tort aux yeux de la loi.

Et si la personne qui vous voit est mineure, alors la peine de prison pourra être portée à deux ans, et l'amende, à 30 000 euros.

Quand est-ce que j'ai le droit d'être tout nu alors ?

Pour information, dans la rue, il est tout à fait possible pour un homme de se promener torse-nu.

Même si, « le maire peut prendre des arrêtés de police s'il y a un trouble à l'ordre public », comme l'indiquait, il y a quelques jours, Maître Agathe Delaschaux à actu.fr.

> **À lire aussi**
> **Canicules, vacances... Peut-on se balader torse nu dans les rues ?**

Pour pouvoir être tranquille et se promener sans aucun vêtement, il faut donc se rendre dans un endroit réservé à cet effet. Il existe en France de nombreux campings et autres lieux de vacances entièrement naturistes.

Et oui, oh bien il faut être absolument certain que personne ne peut vous voir.

Après tout, dans la fable Le Grillon, Jean-Pierre Claris disait bien « Pour vivre heureux, vivons cachés ».

#Canicule

Cet article vous a été utile ? Sachez que vous pouvez suivre Actu dans l'espace Mon Actu . En un clic, après inscription, vous y retrouverez toute l'actualité de vos villes et marques favorites.

Partager

Dernières actualités
[vimeo_thumb]

Les plus lus
France

1. Un 8 août, Toulouse vivrait la journée la plus chaude de son histoire... et ce n'était pas en 2003
2. Nancy. Un quatre mètres huit d'un rendez-vous avec deux prostituées : l'une d'elle poursuivie pour non-assistance à personne en danger
3. Intro et Bazar. Quel est ce roi étranger qui pourrait un château à Gretz-Armainvilliers ?
4. L'HEXAGE. Un bon period ralentement les 5 Rosses : les passagers évacués.
5. Epargne salariale : délinéaige antérieur jusqu'à 10 000 euros, ce qu'il faut savoir

actu.fr
L'actu près de chez vous

Actu.fr
Qui sommes-nous ?
Nos départements
Contact
Mentions légales
Conditions générales d'utilisation
Données personnelles
Cookies
CGV Paddleboles
Modifier mes choix cookies
Désactiver le cookie Nielsen
Archives
Newsletters
Sites de groupe Paddleboles
Annonces légales
Evasions
Elections
Immobilier
Agence ATU
Hébéroscom
Sites de groupe Sipa-OF
Ouest-France
Autres

Résultats législatives 2022
Auvergne-Rhône-Alpes
Centre-Val de Loire
Bretagne
Bourgogne-Franche-Comté
Grand Est
Hauts-de-France
Ile-de-France
Normandie
Nouvelle-Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine
Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Corse
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

Les grandes villes
Amiens
Bordeaux
Brest
Caen
Le Havre
Lille
Lorient
Lyon
Le Mans
Marseille
Metz
Montpellier
Nancy
Nantes
Paris
Rennes
Rennes
Rouen
Strasbourg
Toulouse

© 2022 actu.fr, drames et comédies par Publiéditer et ses filiales.
Siège/groupe éditeur : Groupe SIPA. Hébgrd Ad Tonic & OVH. Conception et design : Sensud.